

**ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE AUTORISEE
DE LA VALLE DE LIERS
Siège social
MAIRIE DE MASSAT
09 320 MASSAT**

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 03 AOUT 2021

SALLE DES FETES DE MASSAT
A 14H**

Accueil, émargement et introduction :

L'assemblée générale s'ouvre en présence d'une cinquantaine de propriétaires.
Après enregistrement des signatures des présents, des pouvoirs qu'ils détiennent et pointage des voix, 111,3029 voix sont présentes ou représentées.

Le quorum requis de 143 voix n'est pas atteint.

Conformément aux statuts, une nouvelle assemblée générale se réunit dans l'heure qui suit sans condition de quorum.

Le président de l'AFP, Pierre Subra introduit la réunion. Il remercie les propriétaires présents et les techniciens de la fédération pastorale présents (Audrey Lefevre et Valérie Clergue), pour le suivi technique et administratif de l'AFP.

Depuis 2019, la dernière assemblée générale de l'AFP, le syndicat de l'AFP a centré son travail sur :

- La mise en place du programme travaux clôtures, réalisés sur 2020 et 2021
- Le suivi et l'attribution de zone d'exploitation

Le suivi juridique (défense de l'AFP sur la zone non attribuée à un exploitant).

Un des éleveurs bénéficiaires des conventions prétend avoir droit à certaines surfaces (quelques hectares) que le syndicat n'a pas inclus dans sa convention. Il a assigné l'AFP au tribunal. L'AFP a bénéficié d'une aide juridictionnelle, l'exploitant a perdu en appel et a dû payer à l'AFP des dommages et intérêt.

Le président présente les membres du syndicat a la suite de demande de propriétaires.

Le président de l'AFP passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Présentation du compte administratif 2020 et du budget 2021.

Pierre Subra précise que le détail des comptes est consultable dans le dossier de l'AFP et peut être envoyé aux propriétaires qui le souhaitent.

Conformément aux statuts, les comptes sont votés par le syndicat de l'AFP et présentés à l'assemblée générale.

✓ Résumé du compte administratif 2020 :

FONCTIONNEMENT

Recettes		Dépenses	
Loyers (6 € par hectare)	1 440.00	Assurance, cotisation FPA	2 213.51
Produits exceptionnels (Remboursement honoraires avocat)	3 023.00		
Report résultat année précédente	1 845.54		
TOTAL	6 314.54	TOTAL	2 313.51
SOLDE	4 001.03		

INVESTISSEMENT

Recettes		Dépenses	
Dotation	998.56	Report résultat année précédente	998.56
TOTAL	998.56	TOTAL	998.56
SOLDE	0.00		0.00

✓ Budget 2021 :

FONCTIONNEMENT

Recettes		Dépenses	
Loyers	1 800.00	Assurance, cotisation FPA	5 801.03
Report résultat année précédente	4 101.03	Intérêts court terme	100.00
TOTAL	5 901.03	TOTAL	5 901.03

INVESTISSEMENT

Recettes		Dépenses	
Subventions d'investissement	13 986.00	Clôtures	19 980.00
Participation éleveur	5 994.00		
TOTAL	19 980.00	TOTAL	19 980.00

Les travaux de clôtures, validés à la dernière assemblée générale, sont actuellement en cours de réalisation (reste à réaliser la deuxième tranche). M. le président détaille la répartition des dépenses. Sur le montant total des travaux, 70% sont subventionnés et 30% sont à la charge des exploitants demandeurs. Pour pouvoir percevoir les subventions, l'AFP doit payer les factures des entreprises, elle a dû donc réaliser un emprunt court terme. Les frais d'emprunt et la cotisation travaux de la fédération pastorale de l'Ariège sont les seules dépenses supportées par l'AFP. Un propriétaire demande pourquoi ces charges ne sont pas supportées par les exploitants. Mme Lefevre informe les propriétaires que cette somme reste raisonnable et que les seules recettes de l'AFP sont les locations par les exploitants, elles peuvent donc servir en partie à améliorer le territoire par le biais de programmes travaux. Elle rajoute que certaines AFP, au vu de leur trésorerie n'ont pas la nécessité de faire d'emprunt.

2. Point AFP :

Un propriétaire demande quelle est la différence entre l'AFP de Massat le Port et l'AFP de la Vallée de Liers. M. le président fait état des caractéristiques de chaque AFP :

- AFP de Massat le Port : grande AFP d'estive (environ 3000 ha) avec peu de propriétaires et principalement des terrains communaux.
- AFP de la Vallée de Liers : beaucoup de terrains et beaucoup de propriétaires pour une surface moindre (moins de 300 ha) située plus bas dans la vallée elle sert de zone de pâturage toute l'année et pas seulement sur la période estivale.

Un propriétaire demande que les pistes et chemins soient mieux entretenus par l'AFP (investissement). M. le président précise :

- Les fonds de l'AFP ne permettent sans doute pas de supporter l'entretien de toutes les pistes et chemins de l'AFP.
- Si un programme travaux doit être envisagé, l'AFP ne pourra pas supporter les 30% d'autofinancement (c'est d'ailleurs pour cette raison que la piste votée à l'AG de 2019 n'a pas pu être réalisée)
- Certains chemins, pistes sont à entretenir par la commune (ex : classé en chemin ruraux)

Le propriétaire précise qu'il faisait notamment référence à la piste du haut de Liers, celle qui dessert l'estive. L'exploitant explique que cette piste a été en cours de rachat par la commune (cf. voir cadastre) mais que le projet n'a pas été finalisé, la piste appartient donc à une multitude de propriétaires dans le périmètre de l'AFP de la Vallée de Liers.

M. Zentkowski, membre du syndicat et représentant de la mairie, se charge de faire remonter cette affaire.

M. le président demande comment serait financé cette réfection de piste.

À la suite de nombreux échanges il est retenu :

- De demander une participation municipale ou de rechercher d'autres subventions (DFCI)
- De demander une participation à l'AFP de Massat le Port. Mme Lefevre précise que le financement de cette AFP est déjà engagé sur d'autres projets.
- De demander un devis pour la réfection complète de la piste.
- Faire voter, ce jour, le projet de réfection de cette piste, dont le budget reste à estimer. (Il sera possible de réaliser les travaux en plusieurs fois).

M. le président reprend l'ordre du jour, il présente donc tous les attributaires de terrains dans l'AFP, il informe également les propriétaires que le coût à l'hectare va augmenter (courant 2022) pour permettre à l'AFP d'augmenter sa trésorerie.

Nom d'Utilisateurs	Convention Pluriannuelle de Pâturage			
	Surf. (ha)	Date Signature	Durée	Date fin
AFP MASSAT LE PORT	79,1434	01/05/2017	5 ans	30/04/2022
ER RAMI Jamel	0,8238	01/05/2017	5 ans	30/04/2022
ESTELA Norbert	1,8872	01/05/2017	5 ans	30/04/2022
GAEC LAS LAOUS	30,8754	01/05/2017	5 ans	30/04/2022
GANTILLON	19,8918	01/05/2017	5 ans	30/04/2022
LANSIER Arnaud	11,1075	01/01/2025	5 ans	01/01/2025
PIQUEMAL Pierre-Louis	84,6728	01/05/2017	5 ans	30/04/2022
PIQUEMAL Pierre-Louis	2,5152	01/05/2017	5 ans	30/04/2022
PIQUEMAL Thierry	21,0480	01/05/2017	5 ans	30/04/2022
PONS Christiane	0,7181	01/05/2017	5 ans	30/04/2022
PONS Henri	1,8430	01/05/2017	5 ans	30/04/2022
PONS Philippe	1,0800	01/05/2017	5 ans	30/04/2022
WATTIAU Ludovic	1,3089	01/05/2017	5 ans	30/04/2022
ZENTKOWSKI Michel	20,7268	01/05/2017	5 ans	30/04/2022

Un propriétaire demande s'il est possible de connaître le type et le nombre d'animaux de chaque attributaire de CPP. Mme Lefevre l'informe que l'AFP n'a pas, officiellement, ce type de données. Le propriétaire constate que les CPP devraient tenir compte du nombre d'animaux pour adapter les surfaces à donner. Mme Lefevre entend cet argument mais l'informe aussi que l'AFP n'a pas à juger du schéma/conduite de l'exploitation (service chambre d'agriculture). En revanche les exploitants sont tenus de laisser dans un état similaire ou améliorer les parcelles de l'AFP. C'est pourquoi, en 2016, un état des lieux a été effectué. Comme les conventions vont être revues, un nouvel état des lieux va être réalisé. Elle précise également que les terrains dans une AFP et notamment en zone de montagne, ne sont pas tous mécanisables et qu'il n'est pas possible d'avoir des pelouses rases partout, il faut aussi comprendre les difficultés techniques du périmètre.

D'autres échanges ont lieu concernant l'embroussaillage général de l'AFP et de l'absence d'opération et de moyen mis en place pour l'entretien des parcelles.

Il est convenu :

- Comme prévu, de réaliser un état des lieux (en faisant apparaître des opérations à effectuer dans l'année/préconisation d'entretien)
- De demander un devis d'entretien (à proximité des habitations, liés à l'obligation de débroussaillage et aux risques incendies). Comme le fait remarquer une propriétaire, l'augmentation prévue des CPP pourrait permettre (en fonction des finances, bien entendu) de faire réaliser annuellement ce type d'opération.

Mme Lefevre informe les propriétaires que les coûts de travaux de débroussaillage peuvent être très élevés (400 €/ha à 1600€/ha).

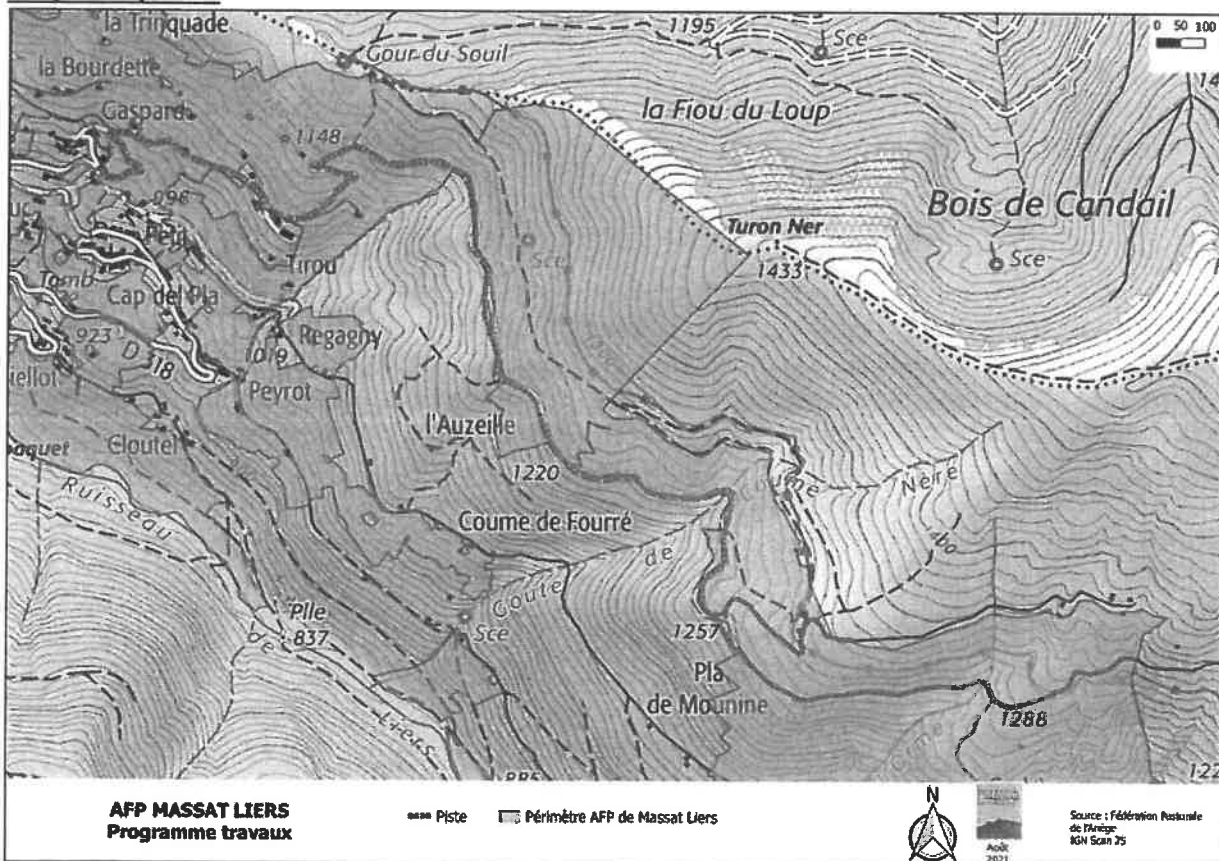
- Pour le bois, le propriétaire en est normalement responsable, Mme Lefevre mettra donc prochainement à disposition (en mairie) des documents donnant accord de faire couper le bois aux exploitants sur les parcelles de l'AFP. Chaque propriétaire intéressé devra compléter, signer et transmettre ce document à l'AFP.

Sur ce point, M. Zentkowski propose de demander à la mairie s'il est possible de mettre des documents de l'AFP en ligne (sous réserve de d'accord de la mairie et de l'AFP + questions diffusion des données).

- De favoriser, quand c'est demandé, les dossiers travaux de type débroussaillages et clôtures (permet de maintenir et d'accentuer la pression animale).

3. Point travaux :

Projet de piste :



Des propriétaires demandent de mettre au vote le projet de la réfection de la piste du haut de l'AFP de la Vallée de Liers (cf.plan). Le projet n'étant pas estimé, Mme Lefevre propose de

valider cette réfection de piste dans son intégralité. L'assemblée charge donc le syndicat de faire le nécessaire pour obtenir les devis estimatifs des travaux.

Mme Lefevre précise que la recherche du financement des 30% du dossier travaux devra être résolu avant le montage du dossier.

Le projet de réfection de piste est mis au vote à bulletin secret.

Il est précisé :

- Chaque propriétaire vote soit **Pour** soit **Contre** ou **s'Abstient**
- Les bulletins non lisibles ou avec plusieurs choix (par exemple « Pour et Contre ») ne sera pas comptabilisé

CONTRE : 6,3205 voix.

ABSTENTION : 1,8057 voix

POUR : 103,1767 voix.

Le projet est adopté à la majorité des voix présentes et représentées.

Projet de clôtures :

Le GAEC de las Laous (Justin et Emily Woodroffe) avait fait la demande de mise en place de clôtures fixes en 2019. La visite terrain a eu lieu après le vote des travaux, il a été constaté que le chiffrage et les distances n'étaient pas en adéquation avec le projet final des exploitants. Il convient donc de voter des travaux de clôtures supplémentaires pour l'année 2022 et 2023 (sous réserve d'acceptation des financeurs).

Présentation des coûts :

Désignation de l'opération : Clôtures, passages

**DEVIS ESTIMATIF
DES TRAVAUX**

Date : 03 août 2021

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire H.T.	CODE TVA	MONTANT H.T.
<i>Mécanisable</i>				
Clôtures 1 fil électrifié High Tensile sur 3300 ml	7830,00	5,00	1	38 150,00
débroussaillage de l'emprise, fourniture, approvisionnement et pose de poteaux, piquets d'acacia (hauteur finale 1m20), isolateurs à visser, fil haute traction de diamètre 2,5 mm (€/ml)				
Fourniture et pose de kit poignée avec pontage	21	20,00	1	420,00
Sous total H.T				38 570,00
TVA Code 1 : 20,00% 7 714,00 €				Total H.T. 38 570,00
TVA Code 2 : 10,00%				Total TVA (1+2) 7 714,00
				TOTAL TTC 46 284,00 €

Montant global des travaux subventionnables : 46 284,00 €

Présentation des travaux réalisés et à réaliser



Le projet clôtures est mis au vote à bulletin secret :

Il est précisé :

- Chaque propriétaire vote soit Pour soit Contre ou s'Abstient
- Les bulletins non lisibles ou avec plusieurs choix (par exemple « Pour et Contre ») ne sera pas comptabilisé

CONTRE : 3,2062 voix

ABSTENTION : 1,8057 voix

POUR : 106,2910 voix

Le projet est adopté à l'unanimité des voix présentes et représentées.

4. Renouvellement partiel des membres du syndicat :

A l'issue de l'AG de 2019, le syndicat de l'AFP de Liers se composait comme suit :

TITULAIRES	Pierre Subra (président)	SUPPLEANTS	Christiane Fornelli
	Philippe Pons (vice-président)		Pierre Riberolle
	Jean Rougean		Michel Zentkowski
	Jean-Marie Pons		Justin Woodroffe
	Emily Woodroffe		Arnaud Lansier
	René Lafitte		Michaël Gantillon.

M. Subra informe l'assemblée des postes à pouvoirs au sein du syndicat.

Les titulaires à renouveler avaient été tirés au sort : Il s'agit de René Laffite et de Philippe Pons. M. Philippe Pons vice-président de l'AFP a démissionné en début d'année. M. Laffite n'a pas fait part de son souhait d'être renouvelé. M. Rougean ne souhaite plus faire parti des membres du syndicat.

Sont candidats au poste de membres titulaires :

- M. LANSIER Arnaud
- M. ZENTKOWSKI Michel
- M. WATTIAU Ludovic
- M. ZWARYSZCZUK Felix

Il est procédé à un vote à bulletin secret, il est précisé :

- Chaque propriétaire vote pour 1, 2 ou 3 Noms
- Les bulletins vierges sont admis
- Les bulletins non lisibles ou avec plus de 3 Noms ne seront pas comptabilisés

Le résultat de vote est le suivant :

	Titulaire				
	Ludovic WATTIAU	Michel ZENTKOWSKI	Felix ZWARYSZCZUK	Arnaud LANSIER	Rachel COT
TOTAL	89,1160	103,8459	28,3727	102,7289	0,4726

Sont donc élus membres titulaires, à la majorité des voix :

- M. LANSIER Arnaud
- M. ZENTKOWSKI Michel
- M. WATTIAU Ludovic

Parmi les suppléants, la membre à renouveler est Mme Fornelli qui n'a pas fait part de sa candidature. M. Lansier et M. Zentkowski ne siègent plus en tant que membres suppléants. Il y a donc 3 postes à pourvoir.

Sont candidats au poste de membres suppléants :

- M. CABAU Serge
- Mme ZENTKOWSKI Jeanine
- Mme COT Rachel

En l'absence d'autre candidat, il est inutile de procéder à un vote.

Sont donc élus membres suppléants :

- M. CABAU Serge
- Mme ZENTKOWSKI Jeanine
- Mme COT Rachel

Après un tirage au sort pour identifier les postes à renouveler en 2023 et 2025, le nouveau syndicat se compose comme suit :

TITULAIRES	Pierre Subra (président)	2017-2023	SUPPLEAN TC	Serge Cabau	2021-2023
	Ludovic Wattiau	2021-2025		Pierre Riberolle	2019-2023
	Arnaud Lansier	2021-2027		Jeanine Zentkowski	2021-2027
	Jean-Marie Pons	2019-2025		Justin Woodroffe	2019-2025



Emily Woodroffe 2017-2023
Michel Zentkowski 2021-2027



Rachel Cot 2021-2027
Michaël Gantillon. 2019-2025

5. Questions diverses :

Un propriétaire demande qu'est-ce qui est mis en place pour contrôler les déjections animales et les produits nuisibles (nocif pour les abeilles notamment). M. Woodroffe annonce que son exploitation est en bio, elle est donc soumise à des consignes environnementales. Au-delà de l'exploitation de M. Woodroffe, Mme Lefevre présente les exploitations sur l'AFP qui sont toutes dites d'extensives. M. Zentkowski annonce que le ruisseau en contrebas vient récemment d'être classé « rivière sauvage » (contrôle de l'eau et des alentours).

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance il est 18h15.

Fait à MASSAT, le 11 Août 2021.

Le Président de l'AFP

Pierre SUBRA



REÇU

- 1 OCT. 2021

LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS

Pièces jointes annexées au présent compte rendu

- Liste d'émargement des membres présents et représentés.
- Pouvoirs